

Travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE en 2004

2004/2141(INI) - 09/03/2005 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 540 voix pour, 20 voix contre et 2 abstentions le rapport d'initiative de M. John BOWIS (PPE/DE, UK), le Parlement européen encourage l'Assemblée paritaire ACP-UE à renforcer son rôle d'enceinte de dialogue politique. Il invite l'Assemblée à poursuivre ses travaux sur les droits de l'homme et demande que la société civile soit étroitement associée aux travaux. Le Parlement invite également l'Assemblée à renforcer le rôle des parlementaires dans les pays ACP et à exercer pleinement son rôle de contrôle démocratique sur les organes de l'accord de Cotonou (en particulier, le CDE et le CTA).

Parallèlement, le Parlement félicite l'Assemblée pour ses efforts en vue de résoudre pacifiquement le litige frontalier qui oppose l'Érythrée et l'Éthiopie ainsi que pour ses prises de positions sur la situation au Darfour. Sur le plan politique encore, le Parlement demande à la Commission et aux autres destinataires des résolutions de l'Assemblée d'améliorer le suivi des résolutions adoptées. Il invite également l'Assemblée à voter au Mali son rapport sur la budgétisation du FED et souligne que l'intégration du FED dans le budget de l'Union devrait être complétée par un renforcement du rôle politique de l'Assemblée dans le suivi des fonds engagés dans le cadre du partenariat ACP-UE.

Sur le plan organisationnel, le Parlement apprécie la tenue de sessions de l'Assemblée par rotation dans les États membres de l'Union et estime que cette rotation devrait être maintenue à l'avenir même si des aménagements pourraient être envisagés en permutant l'ordre des sessions afin de prévoir des périodes de l'année plus favorables du point de vue climatique pour les parlementaires ACP.

Le Parlement invite également la Présidence britannique et le bureau du Parlement européen à prendre des dispositions pour l'organisation de la 10^e session au Royaume-Uni et attend l'organisation par l'Assemblée de réunions régionales et sous-régionales.

Enfin, le Parlement se félicite de la tenue de la session constitutive du Parlement panafricain à Addis Abeba, en mars 2004, et propose une coopération étroite entre parlementaires européens et africains ainsi qu'un programme d'échange entre fonctionnaires du Parlement européen et fonctionnaires du Parlement panafricain afin de les aider à renforcer leurs capacités en vue des premières élections directes prévues pour mars 2009.